THERMES & SPA CASTÉRA-VERDUZAN
Le bien-être coule de source

Cure thermale : mode d'emploi

Une cure thermale est un acte médical. Pour être remboursée, elle doit être obligatoirement prescrite par un médecin pour 18 jours de soins consécutifs, du lundi au samedi, jours fériés compris (pas de soins le dimanche).

Avant la cure

Etape 1 – Le médecin qui vous prescrit la cure doit remplir un **formulaire de demande de prise en charge** fourni par votre Caisse d'affiliation. Il précise les orientations thérapeutiques de votre cure ainsi que la station thermale préconisée.

Etape 2 – **Remplissez et adressez ce formulaire**, remis par votre médecin prescripteur, à votre Caisse d'affiliation. La demande de prise en charge d'une cure thermale n'est plus soumise à un contrôle médical. Il ne peut donc y avoir de refus systématique de prise en charge pour raisons médicales. Il est toutefois possible qu'un contrôle individuel soit réalisé.

Etape 3 – Votre Caisse d'affiliation vous adresse une **acceptation de prise en charge** de votre cure ce qui vous dispense de l'avance de frais (tiers payant) pour les soins thermaux à votre arrivée en cure. Cette acceptation est à conserver précieusement. Contactez votre Caisse si vous ne recevez pas cette acceptation avant votre départ, sinon vous seriez obligé de régler intégralement les frais de cure et de surveillance médicale.

Etape 4 – **Réservez** dès que possible **votre cure** auprès des Thermes de Castéra-Verduzan en remplissant soigneusement la fiche jointe. Vous recevrez une confirmation d'inscription avec vos dates de cure.

Etape 5 – Dès que vous avez reçu confirmation de votre inscription, prenez **rendez-vous avec un médecin thermal** de votre choix. C'est lui que vous prescrira votre traitement pendant la cure. Vous devez absolument rencontrer ce médecin **avant le début de votre cure** et, si possible, 8 à 10 jours avant.

Etape 6 – Avant de partir, **n'oubliez pas tous les documents** qui vous seront demandés à votre arrivée en cure :

- L'accord de prise en charge de votre cure par votre Caisse d'affiliation et votre carte d'assuré social
- La confirmation de réservation envoyée par le centre thermal de castéra-verduzan
- Votre dossier médical pour le médecin thermal qui vous suivra pendant la cure : carnet de santé, radios, examens, lettre de votre médecin traitant
- Eventuellement, une attestation de votre mutuelle vous dispensant de payer le ticket modérateur

N'oubliez-pas non plus :

- Vos médicaments si vous êtes sous traitement médical avec une ordonnance de renouvellement, si nécessaire
- Votre maillot de bain

Hors étape – Merci de penser à prévenir le centre en cas d'impossibilité

A votre arrivée en cure

L'équipe d'accueil du centre de Castéra-Verduzan s'occupe de votre dossier d'inscription et de votre planning de soins.

Votre cure jour après jour

- Horaires et jours de cure : du lundi au samedi de 8h30 à 12h.
- La durée des soins varie de 1h30 à 2h par jour (hors temps de repos) en fonction de votre prescription médicale.
- Les thermes vous fournissent chaque jour le linge de cure (peignoir, drap de bain). Des claquettes vous sont fournies pour les trois semaines de cure. N'oubliez pas votre maillot de bain !

La fin de votre cure

L'attestation de fin de cure vous est délivrée le dernier jour de la cure à l'accueil des thermes (demande à faire quelques jours avant votre départ). Elle est dans certain cas, avec la facture correspondante, indispensable pour le remboursement par votre mutuelle.

Le financement de votre cure

Pour les assurés sociaux du régime général, la Caisse d'affiliation prend en charge :

- 70 % des honoraires médicaux de surveillance thermale
- 65 % de la cure thermale ou 100 % si vous êtes exonéré du ticket modérateur.

Vous payez 35 % du montant total de votre cure correspondant au tiers payant. Ce règlement intervient la dernière semaine de votre cure, à l'accueil des Thermes. Votre mutuelle peut prendre en charge tout ou partie de cette somme. Vous êtes dispensé du paiement de ce ticket modérateur si vous présentez une attestation de prise en charge délivrée par votre Mutuelle.

MEDECINS THERMAUX DE CASTERA-VERDUZAN

Dr Dalia ESPIET, rue Principale 05 62 68 11 33
Dr Jean-Michel GARCIA, rue Principale 05 62 68 11 33